ARRÊTÉ

de réglementation temporaire de la circulation

à l'occasion de travaux de tirage et raccordement de câble souterrain fibre optique FTTH SFR suite à l'enfouissement de réseaux Rue des Pyrénées et Chemin de la Textile

Le Maire de la Commune d'IGON

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2213-12, et L 3221-4,

Vu le Code de la Route, et notamment les articles R 411-8, R 411-25 et R 411-21-1,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, quatrième partie, Signalisation de prescription, et huitième partie, Signalisation temporaire

Vu la demande faite le 8 mars 2023 par Monsieur PINTO Rogerio de la société ERT TECHNOLOGIES située au 9 ZA de Planuya 64200 ARCANGUES,

Considérant que les travaux de tirage et raccordement de câble souterrain fibre optique FTTH SFR suite à l'enfouissement de réseaux Rue des Pyrénées et Chemin de la Textile auront lieu à compter du 9 mars 2023 pour une durée de 11 jours, à partir de 8h00 jusqu'à 18h00, sur tout le territoire de la commune d'Igon,

Considérant qu'il y a lieu de règlementer la circulation dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours,

ARRÊTE

Article 1er : A partir du 9 mars 2023 et pour une durée de 11 jours, de 8h00 à 18h00, l'entreprise ERT TECHNOLOGIES est autorisée à effectuer des travaux de tirage et raccordement de câble souterrain fibre optique FTTH SFR suite à l'enfouissement de réseaux Rue des Pyrénées et Chemin de la Textile.

Article 2ème : Pendant cette période, la circulation des véhicules sera alternée manuellement au droit des travaux et suivant l'avancée du chantier.

Article 3ème : Pendant cette même période, la signalisation règlementaire et le balisage du chantier seront mis en place par l'entreprise chargée des travaux.

Article 4ème : L'entreprise est chargée de laisser les voies de circulation dans leur état initial.

Article 6ème : Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché en mairie et notifié à l'intéressé, sera adressée à :
- Monsieur le Commandant de Brigade de la Gendarmerie de Nay
- Monsieur le Commandant du Corps des Sapeurs-Pompiers du Pays de Nay
- Monsieur PINTO Rogiero pour la société ERT TECHNOLOGIES, située au 9 ZA de Planuya 64200 ARCANGUES

Fait à IGON, le 8 mars 2023
Marc LABAT
Maire d'IGON

MAIRIE D'IGON 64800

Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de PAU, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication.